

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 MAI 2022

Convocations adressées le : Vendredi 22 avril 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 9 (ordre du jour 1 à 12) ;  
8 (ordre du jour 13 à 17)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10 (ordre du jour 1 à 12) ;  
9 (ordre du jour 13 à 17)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD;  
Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 1 à 12); Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian  
GATARD; Michel GILLOT; Franck MAZET; Brigitte PINEAU.

### Suppléants à voix délibérative :

*Néant.*

### Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 3 à 17); Michel PADONOU; Régis SALIC.

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

### Absents excusés :

Lionel AUDIGER; Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX; Patrick LEFRANCOIS;  
Sébastien MARAIS; Laurent RAYMOND; Nathalie SAVATON.

### Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

**C 22/05/16 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 156 RUE DE LA MAIRIE  
LA RICHE**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame BLATEAU sont propriétaires d'une maison située 156 rue de la Mairie à La Riche, édifiée sur les parcelles cadastrées AP 291 (323m<sup>2</sup>) et AP 292 (151m<sup>2</sup>) d'une superficie totale de 474m<sup>2</sup>, classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison ancienne de 160m<sup>2</sup> comprend au rez-de-chaussée une entrée, un salon séjour avec cheminée, une cuisine équipée avec baie vitrée donnant sur une terrasse en bois close de murs, une buanderie, une salle de bains et deux chambres.

A l'étage se trouve un palier mezzanine, WC, deux chambres dont la plus grande avec dressing, une salle de bains et un bureau.

Une grange est située en façade de la rue de la Mairie permettant de stationner deux véhicules.

Monsieur et Madame BLATEAU ont sollicité le 28 février 2020 le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de leur bien.

Une première proposition du Syndicat des Mobilités de Touraine leur a été adressée le 20 novembre 2020 à hauteur de 505 260 €, sur la base d'un avis rendu par le pôle d'évaluation domaniale.

Au regard de cette proposition, ils ont formulé le 15 décembre 2020 une contre proposition d'un montant de 617 781.50 €, justifiée selon eux sur la base d'estimations notariées et de prise en charge de frais de déménagements et de frais notariés pour l'achat de leur futur bien.

Afin de se rapprocher au mieux de leur demande, le Syndicat des Mobilités de Touraine leur a adressé une proposition à hauteur de 555 786 € le 04 février 2021.

Cette proposition a été refusée par leurs soins le 25 février 2021, tout en formulant une nouvelle proposition de leur part à hauteur de 585 000 € net vendeur.

Le pôle d'évaluation domaniale a réactualisé le bien, dans un avis en date du 26 janvier 2022, à 538 000 € net vendeur.

Cette nouvelle estimation leur a été présentée lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 24 février 2022 rue de Bordeaux à Tours.

Lors de cette réunion, les parties ont trouvé un accord sur la somme de 585 000 € ce qui a été accepté par Monsieur et Madame BLATEAU par courrier daté du 15 mars 2022 avec une signature de l'acte de vente devant intervenir en septembre 2022.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur Maître CHEVALLIER assisté de Maître Mathieu TRIQUET notaire à La Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 26 janvier 2022,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 156 rue de la Mairie à La Riche, situé sur les parcelles cadastrées AP 291 et AP 292 classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 585 000 € net vendeur,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à Maître Jean Claude CHEVALLIER notaire du vendeur assisté de Maître Mathieu TRIQUET notaire à La Riche pour le Syndicat des Mobilités,

- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

**Pour le Président et par délégation,**

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,**



**Laurence MARIN**

